

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Madame Brigitte QUENET

Profession :

Domicilié(e) : 42,RUE DE LATTRE DE TASSIGNY PALLUAU (VENDEE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à ESPACE GACHERE.

Du 21 septembre 2025 à 08 heures 00

Au 21 septembre 2025 à 20 heures 00

Pour le motif VIDE GRENIER

Veillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 09 juillet 2025

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire de PALLUAU, Marcelle BARRETEAU

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Madame Brigitte QUENET 42, RUE DE LATTRE DE TASSIGNY PALLUAU (VENDEE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 21 septembre 2025 à 08 heures 00

Au 21 septembre 2025 à 20 heures 00

Pour le motif VIDE GRENIER à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à PALLUAU, le 09 juillet 2025

Le Maire

Marcelle BARRETEAU

